



## avis de l'inspection du travail

Par **feerary**, le **18/11/2012** à **10:38**

Bonjour,

J'ai refusé une proposition de reclassement pour motif économique dans une autre société et ensuite mon employeur n'en n'a pas tenu compte et a souhaité me l'imposer. J'ai fais une prise d'acte de rupture.

L'inspection du travail m'a notifié qu'il s'agissait bien d'une modification de mon contrat de travail et à fait un rappel des faits à mon employeur. L'inspection indique que je n'avais pas d'autre choix.

Actuellement quelles sont mes chances de requalification de ma prise d'acte en licenciement sans cause réelle et sérieuse ?

Je ne touche bien sur rien des assedics et je retourne vivre chez mes parents.

Merci de votre réponse, si vous pouvez en voir une.

Par **Ytas**, le **18/11/2012** à **11:08**

Bonjour,

Vous avez vos chances, comme tout le monde. Maintenant, rien n'est jamais sur !  
Ce qui est certain c'est qu'il faut bien garder tous ces papiers et aller voir un avocat spécialisé pour demander la requalification de votre prise d'acte en licenciement abusif.

La procédure est longue et pendant ce temps vous n'aurez pas droit aux assedics... Je vous souhaite beaucoup de courage, battez-vous pour faire valoir vos droits !

Par **feerary**, le **20/11/2012** à **13:31**

merci, votre soutien me redonne un peu d'espoir. Tous les documents sont aux mains d'un avocat car en face il y a du "lourd" qui au dernier courrier dit que je suis de mauvaise fois.

Bref je vais m'armer de patience.

Merci encore